



# Procès-Verbal

## Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage

### RECTIFICATIF ET COMPLEMENTS

à la réunion du 14 juin 2022

Président : Yves BEGON.

Présents : Christian PERRISSIN, Louis CLEMENT, Christian MARCE et Jean-Luc ZULIANI.

Assiste : Jessica KAROUBI (secrétaire administrative en charge du suivi du statut).

Excusés : Franck AGACI et Gilles URBINATI.

#### 1) Rectificatif :

Suite à sa réunion du 14 Juin 2022, la Commission du Statut de l'Arbitrage, saisie par un certain nombre de clubs et après vérifications procède aux rectifications suivantes :

- **FC Espaly (523085)** : en règle et annule l'amende de 180€.
- **US Giéroise (504338)** : requalifie la situation d'infraction en 1<sup>ère</sup> année pour 1 sénior, annule l'amende de 140€, le club reste en infraction de 2 séniors en 1<sup>ère</sup> année.
- **FC Ally Mauriac (541847)** : réforme la décision, en règle, au niveau des séniors, annule l'amende de 470€ et place le club en 1<sup>ère</sup> année d'infraction pour les jeunes et amende le club de 50€.
- **Caluire Futsal Club (590349)** : en règle et annule l'amende de 50€.
- **F.C Vénissieux (582739)** : place le club en 1<sup>ère</sup> année d'infraction pour sa section spécifique FUTSAL uniquement.

#### 2) Précisions sur la situation des clubs Nationaux de L1, L2, N1 et N2 au 15 Juin 2022 :

Numéro	Nom du Club	Infraction	Equipe sanctionnée Saison 2022/2023
535789	Clermont Foot 63	Statut Ligue	-2 mutés en N3
500800	Olympique Lyonnais	Statut Fédéral	-2 mutés en N2
500225	AS St Etienne	En règle	
546946	Grenoble Foot 38	Statut Fédéral	-2 mutés en R1
504259	FC d'Annecy	Statut Fédéral	-2 mutés en R1
504281	F. Bourg en Bresse Peronnas 01	En règle	

504256	FC Villefranche	En règle	
582695	GFA Rumilly Vallières	En règle	*rectificatif PV 14/06/22
520923	FC Chamalières	Statut Ligue	-2 mutés en R1
508740	Moulins Yzeure Foot 03	Statut Ligue	-2 mutés en R1
520066	Lyon La Duchère	En règle	
504692	AS St Priest	En règle	
560508	Grand Ouest Ass Lyon	En règle	
508408	Andrézieux Bouthéon FC	Statut Ligue	-2 mutés en U18 R1
554336	Le Puy Foot 43 Auvergne	Statut Ligue	-2 mutés en R1

\*GFA Rumilly Vallières peut bénéficier de 2 mutations supplémentaires en application de l'art.45.

**Le Président,**

**Yves BEGON**

**Les vice-Présidents,**

**Christian PERRISSIN et Louis CLEMENT**

<p><i>Les décisions ci-après prononcées par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel qui jugera en deuxième et dernière instance – dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.</i></p>
---

**La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à [statut.arbitrage@laurafoot.fff.fr](mailto:statut.arbitrage@laurafoot.fff.fr).**